

## R glement du concours de **Nouvelle** Le th me du concours 2025-2026 est « **Fiert ** »

### Article 1 : Organismes

Le r seau des Crous organise chaque ann e le concours Cr ation  tudiante de nouvelle, co-pilot  au niveau national par le Crous et le Crous de Lille Nord Pas-de-Calais.

### Article 2 : Nature et objectifs

Ce concours vise   encourager et valoriser la **cr ation  tudiante dans le domaine de la litt rature**.

La forme choisie pour le concours est celle de la nouvelle.

Elle doit se conformer aux caract ristiques suivantes :

-  tre une  uvre originale, non publi e, individuelle, et comporter un titre ;
-  tre  crite en fran ais, anonyme, soign e, dactylographi e en **police calibri et taille 11**, pagin e, et doit comporter l'indication du nombre de mots (2 500 mots maximum) ;
- s'inscrire dans le th me annuel des concours de cr ation  tudiante.

La nouvelle est un **r cit court**. Cependant, plus que sa longueur, c'est bien davantage la **concision** et l'**efficacit  de son  criture** qui la caract risent. En r gle g n rale, les **personnages** d'une nouvelle sont peu nombreux et bri vement d crits. Son **action** est assez simple mais construite de fa on   m nager un effet de surprise au d nouement : c'est ce que l'on appelle **la chute**.

### Article 3 : Candidats

Ce concours est ouvert   tous les  tudiants inscrits en 2025-2026 dans un  tablissement fran ais d'enseignement sup rieur ou dans un  tablissement d'enseignement sup rieur d'un pays membre de l'Organisation Internationale de la Francophonie (liste des pays membres accessible sur [francophonie.org](http://francophonie.org)), hors formation continue.

Tout candidat mineur doit fournir une attestation parentale l'autorisant   participer (mod le fourni par les Crous, dans le formulaire en ligne).

### Article 4 : Modalit s de participation

La participation au concours requiert **le d p t en ligne d'un dossier d'inscription complet** :

- Pour les  tudiants inscrits dans un  tablissement d'enseignement sup rieur fran ais :
  - sur la plateforme d di e accessible via le portail [MesServices.Etudiant.gouv.fr](http://MesServices.Etudiant.gouv.fr) (brique « concours de cr ation  tudiante »),
  - La nouvelle doit  tre d pos e en support num rique au format PDF.
- Pour les  tudiants inscrits dans un  tablissement d'enseignement sup rieur d'un pays francophone :
  - Sur une interface sp cifique dont l'adresse sera indiqu e sur le site [www.crous-lille.fr](http://www.crous-lille.fr) (d s son ouverture).
  - La nouvelle doit  tre d pos e en support num rique au format PDF.

A noter :

- Tout participant s'engage à faire parvenir au Crous une nouvelle dont il est lui-même l'auteur, qui n'a pas été primée dans un autre concours, qui n'a pas fait l'objet de publication préalable, et qui ne fait pas l'objet d'un contrat d'édition à venir.
- Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent les organisateurs et les jurés contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité de l'œuvre présentée. Aucun plagiat ne sera toléré.
- Dans le cas où les Crous récompenseraient l'œuvre d'un participant dont il n'est pas l'auteur, et si l'auteur véritable se manifestait et se retournait contre les organisateurs, ces derniers se réservent le droit de se retourner à leur tour contre le participant.
- Tout dossier incomplet, non conforme, ou déposé hors délai sera refusé. La participation est limitée à une œuvre par étudiant.
- Le recours à l'IA n'est pas autorisé. En cas de suspicion par les jurys, la nouvelle pourra être exclue de la compétition.
- Toute œuvre considérée comme contrevenant aux valeurs de la république sera exclue de la compétition.

**La date de clôture des inscriptions est fixée au 19 mars 2026, 23h59.**

#### Article 5 : Processus de sélection

- Échelon régional

Dans chaque Crous, un jury composé de professionnels du livre, du monde de la culture et de l'enseignement supérieur effectue une sélection dite régionale (sur le périmètre académique de chaque Crous).

Selon la qualité des projets, les nouvelles des deux premiers lauréats régionaux de chaque Crous sont transmises au Crous co-porteur qui organise un comité de lecture pour faire une pré-sélection nationale.

- Échelon national

Les 15 à 18 nouvelles retenues par ce comité de lecture sont ensuite présentées au jury national, en vue de l'attribution des prix nationaux.

Les membres du jury sont guidés dans leurs choix par un ensemble de critères communs :

- originalité de l'histoire,
- qualité du style,
- émotions dégagées par le texte
- respect de l'orthographe et de la grammaire.

**La décision du jury est souveraine et sans appel.**

Les résultats nationaux sont publiés sur [lescrous.fr](https://lescrous.fr) et sur les réseaux sociaux associés.

#### Article 6 : Récompenses et valorisation

**Prix financiers :**

- 1<sup>er</sup> prix : 2.000 €
- 2<sup>ème</sup> prix : 1.000 €
- 3<sup>ème</sup> prix : 500 €

**Valorisation :**

Ces 3 nouvelles lauréates nationales **feront l'objet d'une publication sous forme de recueil**, avec entre 2

et 4 autres compositions étudiantes retenues par le jury parmi la sélection nationale finale.

Ces prix ne peuvent pas être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

### Article 7 : Informations légales

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à la loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

### Article 8 : Autorisations et responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés à l'œuvre envoyée.

Les Crous ne sauraient être rendus responsables des retards et des pertes d'envois du fait d'incidents informatiques, des services postaux, des sociétés de livraison ou de leur disparition résultant d'un cas fortuit ou de force majeure ou du fait d'un tiers.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.

Les participants autorisent le réseau des œuvres universitaires et scolaires à utiliser librement les nouvelles pour publication, reproduction et représentation sur différentes formes de supports écrit, électroniques ou audiovisuelles, à savoir :

- Parution dans les publications des Crous, la lettre du Cnous et des Crous ou dans les supports de nos partenaires ;
- Sites internet des Crous et réseaux sociaux associés ;
- Toute publication dans les médias dans le cadre de la promotion des résultats du concours et des concours suivants ;
- Utilisation des nouvelles après le concours (informations liées au concours étudiant de la nouvelle) ;
- Publication d'un recueil.

Les œuvres seront exclusivement utilisées à des fins culturelles et tout usage commercial est exclu. Ces utilisations ne pourront donner lieu à un versement de droit d'auteur dans le cadre des conditions définies dans le règlement du concours. Pour toute demande particulière, autre que celle mentionnée dans ce règlement le réseau des œuvres universitaires et scolaires s'engage à en informer les auteurs et à n'utiliser les œuvres qu'avec leur autorisation préalable.

Dans le cadre de l'application de son droit moral, l'étudiant peut demander à tout moment le retrait d'utilisation de son œuvre.

### Article 9 : Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des candidats à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-



respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.